

Question présentée par le député :

M. Jean-François Girardet

Date de dépôt : 21 mars 2018

Question écrite urgente

L'Etat de Genève et l'Hospice général ont-ils respecté les règles des marchés publics au Petit-Saconnex et à La Chapelle-Les Sciens ?

En date du 21 juillet 2015, l'Etat de Genève (EG), représentée par M. Dal Busco, a octroyé des droits de superficie, sur les parcelles n^{os} 5587 et 5588 au Petit-Saconnex à la Fondation privée pour des logements à loyers modérés (FPLM) au travers de l'Hospice général (HG) pour les constructions d'un centre pour migrants, de logements LUP et activités commerciales. Le pilote des opérations est la Compagnie financière de promotion immobilière (CFPI).

Les terrains de l'EG étant maintenant sous la responsabilité du DALE depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est M. Hodgson qui en est donc le représentant.

Selon toute vraisemblance, le même schéma, un peu plus complexe, a été réalisé à La Chapelle-Les Sciens (étapes I et II) à Lancy pour la construction de logements de diverses catégories. Il semblerait que, dans ce cas, l'EG n'était pas propriétaire des terrains concernés, mais qu'il a néanmoins accepté les nouvelles répartitions des droits à bâtir, les remaniements parcellaires et octroyé des permis de construire au travers de ses différents services compétents et respectifs.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

A. Pour le Petit-Saconnex :

- 1. Est-ce que l'EG a respecté la législation sur les marchés publics en vigueur le 21 juillet 2015 au moment de l'attribution de droits de superficie à la FPLM ?***

2. *Est-ce que l'HG a respecté la législation sur les marchés publics pour l'attribution du mandat d'architecte au bureau Bassi Carella Marella Architectes pour la construction du centre pour migrants ?*
3. *Est-ce que l'HG a respecté la législation sur les marchés publics pour l'attribution du mandat de pilotage des opérations à la CFPI ?*
4. *La Banque cantonale de Genève finance-t-elle directement et/ou indirectement les opérations immobilières en faveur de la CFPI ?*
5. *Dans l'éventualité d'irrégularités constatées, quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre ?*

B. Pour La Chapelle-Les Sciers :

1. *Est-ce que l'HG a respecté la législation sur les marchés publics pour l'octroi de droits de superficie à la FPLM ?*
2. *Est-ce l'HG a respecté la législation sur les marchés publics pour les mandataires des constructions (architecte-s, pilote-s, entreprise de construction,...) des immeubles sis sur ses parcelles ?*
3. *Est-ce que l'EG a validé de nouvelles répartitions des droits à bâtir alors que l'HG était soumis aux marchés publics ?*
4. *Est-ce que l'EG a octroyé des permis de construire dans l'ensemble du périmètre sans s'assurer au préalable que les procédures des marchés publics soient strictement respectées ?*
5. *La Banque cantonale de Genève a-t-elle financé et/ou finance-t-elle les opérations immobilières directement et/ou indirectement en faveur de la CFPI ?*
6. *Dans l'éventualité d'irrégularités constatées, quelles mesures le Conseil d'Etat compte-t-il entreprendre ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.